

INFORMATION DÉCHETS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2026

DATES DES RENDEZ-VOUS

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE

Plusieurs solutions alternatives existent :

→ Faire réparer plutôt que jeter

Certains objets pourraient avoir une seconde vie après une réparation ou un coup de neuf, le bonus réparation permet d'ailleurs de faire baisser la facture sur la réparation de certains produits. Plus d'informations sur :

<https://epargnonsnosressources.gouv.fr/reparer-objets>

→ Donner ou vendre plutôt que jeter

De nombreux objets sont encore en bon état. N'hésitez pas à les vendre, les donner, les échanger ou à les déposer dans une association près de chez vous. Plus d'informations sur :

longuevieauxobjets.ademe.fr/

<https://epargnonsnosressources.gouv.fr/donner-revendre-objets>

→ Déposer en magasin ou faire reprendre l'ancien produit en cas de livraison d'un neuf

Les vendeurs de produits similaires sont désormais tenus de les reprendre :

Appareils électriques et électroniques, meubles et matelas, articles de sport et de loisirs, jouets, articles de bricolage et de jardinage, matériaux de constructions, pneumatiques...

Tous les détails sont à retrouver sur :

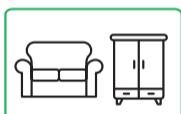
<https://epargnonsnosressources.gouv.fr/trier-recycler-dechets>

→ Se rendre en déchetteries

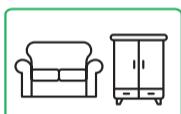
L'ensemble des encombrants ainsi que de nombreux déchets occasionnels (déchets dangereux, pneus, matelas) sont acceptés et pourront être mieux triés.

Consignes pour la collecte des encombrants :

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



LES DÉCHETS ACCEPTÉS



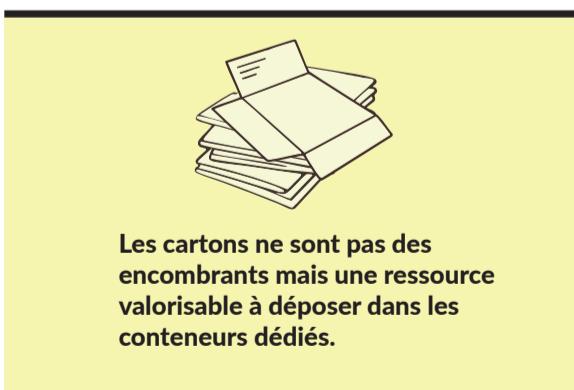
Armoires, tables, canapés, chaises, consoles...



Portes, planches, laine de verre, ferraille, clôtures, baignoires, lavabos, WC...



Trampolines, vélos, poussettes...

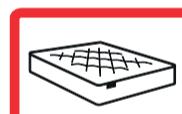


Les cartons ne sont pas des encombrants mais une ressource valorisable à déposer dans les conteneurs dédiés.

LES DÉCHETS REFUSÉS



LES DÉCHETS REFUSÉS



Matelas à déposer en magasin ou en déchetterie



Bouteilles de gaz et extincteurs à déposer en magasin ou en déchetterie



Solvants, alcool, peinture, à déposer en déchetterie



Tous les appareils à moteur thermique sont à déposer en magasin ou en déchetterie



Troncs, branches, à apporter en déchetterie



Pneus à déposer dans certaines déchetteries



Tous les appareils électriques et électroniques à déposer en magasin ou en déchetterie



Amiante, un service dédié, contactez le 0 800 021 021



Verre et miroir (y compris encastré dans du mobilier) à déposer en déchetterie



Gravats, cuve, fût terre sont à déposer en déchetterie

Mais aussi : cendres, ordures ménagères, produits explosifs, radioactifs ou instables, gros éléments mécaniques de voitures, camions, machines agricoles, déchets d'activités de soin, produits pharmaceutiques, déchets anatomiques, infectieux ou putrescibles, et tout déchet dépassant un gabarit de 4 mètres par 1m50



Tous les services déchets de la Métropole réunis dans une application et sur www.metropole-rouen-normandie.fr/mon-quotidien/dechets ou sur appel au 0 800 021 021.



Gagnez des récompenses en triant



Consignes de tri



Carte des points de collecte



Calendrier de collecte



Demandes et signalements



Alertes et notifications



Téléchargeable gratuitement:



**COP
ROUEN
2030**
JE M'ENGAGE!
POUR LE CLIMAT


métropole
ROUEN NORMANDIE